



## Agence immobilière xxxxxx

Par **GlennLEQ**, le **19/08/2015** à **20:48**

Bonjour,

Je viens vous faire part d'une « arnaque » dont nous sommes victimes moi et ma compagne.

A la recherche d'un appartement sur Rennes nous avons fait la regrettable expérience de passer par une agence (xxxxxx) qui se joue de la loi pour utiliser des moyens de vente peu orthodoxes. En effet L'agence xxxxxx nous a vendu un fichier de biens sans moyen de rétractation légale.

Ce fichier de biens ne correspondait pas du tout à nos attentes énoncées verbalement.

Voici le récit de notre expérience :

Le mercredi 5 août j'ai contacté l'agence xxxxxx, afin d'avoir des renseignements sur un bien que j'avais vu plus tôt sur le site xxxxxx. J'ai indiqué mes critères à un « agent » xxxxxx pour la recherche d'un appartement T2, proche du métro en plein centre ville, et disponible avec parking ou facilité de stationnement. L'« agent » xxxxxx m'a indiqué qu'elle avait une dizaine de biens à me proposer, dont certains me correspondraient à coup sûr.

Le jeudi 6 août 2015 je me suis donc présentée à l'agence xxxxxx avec ma compagne. Nous avons répondu brièvement (à nouveau) aux critères de recherche (type de logement, nature, nombre de pièces secteur, loyer charges comprises). tous les critères demandés par écrit sont cités (un peu léger pour une recherche d'appartement nous trouvons).

On a alors rédigé le chèque demandé de 200€. C'est ensuite et avec précipitation que la conseillère nous a montré les papiers : Le contrat de vente du fichier de biens qu'elle nous a demandé de signer recto verso, la facture avec les 200€ demandés et le fichier de biens immobiliers comprenant 8 appartements et non une dizaine comme convenu (sans nous laisser le temps de les consulter). On nous a ensuite dit qu'on allait nous faire visiter 2 appartements qui répondaient aux critères. A la fin de l'entretien qui s'est passé au comptoir de l'accueil (5min à tout casser), le « on va visiter l'appartement » est finalement devenu « vous allez y aller seuls », on nous a remis les clés de 2 appartements contre un chèque de caution de 530€. Ces 2 appartements étaient sans place de parking avec difficulté de stationnement dans la rue (payante); donc qui ne répondaient pas à nos critères émis verbalement. Sur les 8 appartements remis sur une feuille de papier, pas un seul ne répondait à nos critères émis et pris en compte par la « conseillère ».

Le chèque de caution

de 530€ pour le prêt des clés nous a été remis, cependant le chèque de 200€ non.  
Pour conclure l'« agent » xxxxxx s'est bien gardé par téléphone de m'avertir de la particularité de l'« agence ». On a donc payé 200€ pour une liste de 8 appartements qui ne répondaient absolument pas à nos critères. C'est une véritable PRISE D'OTAGE, le premier contact avec l'« agent » se fait par téléphone, cette dernière se garde bien de vous dire que le rendez-vous afin de consulter « tranquillement » les fruits de sa brillante recherche se passerait en 5min derrière un comptoir d'accueil, sans vous laissez le temps à la réflexion et que la liste des biens (censée correspondre à tous vos critères) vous coutera la modique somme de 200€, pour au final vous rendre compte (trop tard) que cette liste est complètement bidon. Ce prix n'a absolument pas lieu d'être et est totalement ABUSIF.  
Pour faire suite à cette histoire nous avons donc demandé un remboursement à xxxxxx car il n'y a pas de moyen légal pour résilier une vente de fichiers de biens. Pour le remboursement il est indiqué dans le contrat que l'on peu le demander, en envoyant un recommandé avec AR, dans les 20 jours qui suivent la date de signature du contrat (06/08/2015). Ce que nous avons fait le 11/08/2015.  
A ce jour nous n'avons toujours pas eu de réponse de la part de xxxxxx  
Aujourd'hui nous avons trouvé un appartement qui correspond lui à nos critères de recherche lui. Si quelqu'un à une idée pour que l'on puisse récupérer notre argent (200€) il serait bien aimable de nous le faire savoir. Merci d'avance

Par **moisse**, le **19/08/2015 à 20:54**

Vous auriez avantage à chercher "marchands de liste".  
Vous en saurez plus sur les droits et devoirs de ces professionnels, et ce que vous pouvez en espérer.  
En général pas grand chose sur ceux que je connais.

Par **GlennLEQ**, le **19/08/2015 à 21:38**

Je vais approfondir ma recherche de ce coté merci.